dire au peuple que la chambre a voté £495,000 pour lui aider à "*se rédimer des lods et ventes et autres droits casuels*" quand l'on ne sait pas quelle partie de cette somme sera appliquée à cette fin et que probablement il n'y en aura pas une obole.

Il est également faux que M. Dorion ait proposé un vote de £750,000, *remboursables par les censitaires.* C'est une fausseté inventée par le *Canadien* pour nuire au parti du peuple et pour mettre en faveur la loi du gouvernement. Les £750,000 dont on parle furent demandés, en premier lieu, par la convention anti-seigneuriale de Montréal, £30,000 annuellement, pendant vingt cinq ans, *comme aide* à l'abolition de la tenure seigneuriale. Jamais cette somme n'a été demandée à la condition de la faire rembourser par les censitaires, pas plus par M. Dorion que par aucun autre.

Mais le *Canadien* ne se contente pas seulement de représenter faussement les projets de ses adversaires, il veut encore cacher à ses lecteurs les faits qui se rapportent à cette question. Dans le même numéro de ce journal où paraissait *l'honnête* paragraphe ci-dessus, on publiait les procédés de la séance de la chambre du 14 Décembre ; c'était le jour d'épreuve pour la loi des seigneurs. Le croiriez-vous, lecteurs, les honnêtes gens du *Canadien* avaient retranché des procédés de cette séance tout ce qui avait rapport à la tenure seigneuriale, laissant ainsi ignorer à leurs lecteurs, non seulement qu'une majorité des représentans du Bas-Canada avait voté contre la fameuse loi du gouvernement, mais même tout ce qui avait eu lieu sur ce sujet. (*)

Passons maintenant au *Journal de Québec.* Nous avons expliqué sa paix soudaine avec le *Canadien.* Voyons ce qu'il dit lui aussi de la loi des seigneurs. Ecoutez, censitaires, le *Journal* parle :—

" Mais qui pourrait contester les bénéfices réels qui en découlent, (loi seigneu-
" riale) à moins de nier volontairement ce qui est juste et droit ? Un peu de réflexion
" fera bien vite comprendre tout ce qu'elle vaut comme principe et comme but.

" Elle proclame d'abord l'affranchissement du sol, du fief. Ainsi. *plus de sei-*
" *gneurs, plus de censitaires* : mais la terre libre, mais le franc-alleu partout."

Depuis quand le sol est-il affranchi ? Depuis quand n'y a-t-il *plus de seigneurs, plus de censitaires* ? Depuis quand la *terre est-elle libre* et le *franc alleu* existe-t-il *partout* ? Voilà, sans doute, ce que les censitaires se demanderont à bon droit. Jean Baptiste, ne crois pas ces défenseurs à tout prix du gouvernement. Quand tu auras une terre à acheter, il te faudra payer les *lods et ventes* et tous les autres droits jusqu'au complètement des cadastres, et loin de devenir libre, la terre sera chargée de *rentes constituées* plus lourdes que les rentes actuelles, comme tu le verras plus loin. La terre libre ! elle ne le deviendra jamais par l'entremise d'hypocrites et de rénégats politiques. La *terre libre* dans leur bouche, c'est un blasphème politique ! Ils savent bien que la liberté ne ferait point leur affaire. Ils aiment mieux tenir le peuple dans les ténèbres au moyen de leur presse vénale. Ils éloignent la lumière, car ils savent bien que s'il fesait grand jour, leur conduite serait jugée et bientôt condamnée, exécrée !

Mais quelle était donc la signification de cette guerre de deux ans que se firent le *Canadien* et le *Journal de Québec* ? Pourquoi tout ce verbiage, ces injures, ces attaques, ces escarmouches, ces batailles dont le bon public était témoin ? On aurait cru qu'il s'agissait de prendre ou de sauver Sébastopol ! Il n'en était rien, on se battait pour le pillage des deniers publics et il arriva un jour, où craignant de perdre la proie dont l'un jouissait et dont l'autre voulait jouir, les combattans mirent bas les

(*) Il est bon que le lecteur sache que les principaux articles politiques qui paraissent dans le CANADIEN sont justement attribués à Pion. Chauveau, ministre à $4,000 par année et à l'assistant secrétaire provincial, E. Parent, qui reçoit $2,400 par année. Ceci explique encore sa réduction.